

Collégial' Info

www.collegiale-saint-piat.fr

N'hésitez pas à nous écrire en utilisant la rubrique «contact» du site

Édito

Depuis notre dernier bulletin, l'actualité a été riche pour notre association qui fête en 2019 son 20^{ème} anniversaire.

Le 16 décembre 2018 a eu lieu l'inauguration de la fin de la 2ème tranche de travaux à la Collégiale, mise en œuvre par la Ville pour un montant de 1.019.847 euros. Murs extérieurs, piles intérieures, vitraux du chœur : notre joyau architectural a retrouvé sa splendeur que les années avaient dégradée. Ce jour-là ont été également inaugurés les 4 lutrins-panneaux financés par notre association destinés à donner aux visiteurs des informations sur la Collégiale. Dans le bulletin précédent, nous avons indiqué les concours que nous avions obtenus d'associations, de particuliers et de la Ville pour mener à bonne fin ce projet. Ici encore, au nom de la Sauvegarde de la Collégiale, je leur renouvelle notre profonde gratitude.



Et puis, nous avons eu l'heureuse surprise d'être les bénéficiaires d'un legs important et d'une quote-part d'une assurance-décès. *Page 2*, nous précisons dans quelles conditions cela a pu se concrétiser.

C'est ainsi que, pour notre $20^{\mathrm{ème}}$ anniversaire, nous avons pu décider d'offrir à la Collégiale plusieurs vitraux qui viendront compléter dans le collatéral nord (donc, côté gauche en entrant) les 3 qui avaient été restaurés en 2009. Ce Chemin de Croix sera ainsi doté de 4 nouvelles stations, lesquelles, comme pour tous les autres vitraux, seront créées par les soins de Luc-Benoît Brouard, maître-verrier à Ronchin. C'est au cours de l'année 2020 que cette restauration sera entreprise : pour marquer ce $20^{\mathrm{ème}}$ anniversaire... Dans ce cadre, notre association invitera la chorale Cœur à Chœur de Templemars à donner un concert le dimanche 8 décembre à 16h00 dans la Collégiale. Entrée libre : venez-y nombreux !

Page 3, nous publions un nouvel article relatif aux fouilles menées dans la Collégiale, mettant ainsi à la disposition de toutes et de tous les résultats de recherches effectuées par le Centre Archéologique de Seclin. Un très grand merci à son directeur, Guillaume Lassaunière; son article, ici, allie le sérieux de l'archéologie à un humour apprécié.

En terminant, je tiens ici à remercier toutes les personnes qui m'entourent au sein du Conseil d'administration ; nous faisons ensemble un travail d'équipe, chacune et chacun avec ses compétences, au service de notre magnifique Collégiale. Merci également à nos adhérentes et adhérents qui nous soutiennent fidèlement, montrant ainsi d'une manière concrète l'intérêt qu'ils portent à la Collégiale. Bien sûr, je lance un appel pour que de nouveaux membres nous rejoignent afin de renforcer notre association.

Colette COIGNION, Présidente

ASSEMBLÉE GENERALE

Vendredi 22 novembre 2019 à 18h
Centre Cardinal Albert Decourtray (contour de l'Église, derrière la Collégiale)
Cette réunion est ouverte à nos adhérent(e)s mais les personnes qui souhaiteraient prendre contact avec notre association y seront les bienvenues.

Pour adhérer, la cotisation annuelle est de 20€. Un reçu fiscal est délivré.

Le chèque est à libeller à l'ordre de l'Association de la Sauvegarde de la Collégiale Saint-Piat et à envoyer au 2 rue Matisse 59113 Seclin

Notre présidente honorée par la Ville



Le 14 janvier, lors de la cérémonie des « Vœux de M. le Maire à la population », la médaille de la Ville a été décernée à notre présidente, Colette Coignion.

Nous nous en sommes réjouis car il s'est agi là d'une marque de reconnaissance à l'égard de celle qui a pris le relais de son époux, Jean-Marie, fondateur de notre association, décédé en 2009.

Colette Coignion, avec les bénévoles qui l'entourent, mène inlassablement l'action pour la sauvegarde et le rayonnement de la Collégiale Saint-Piat. Toutes nos félicitations!

Un legs et un don

Au cours du dernier trimestre de 2018, nous avons été informés par l'Etude de Maître Lembrez, notaire à Seclin, que nous étions bénéficiaires d'un legs en exécution des volontés testamentaires d'une personne décédée en septembre précédent, Mme Eliane Hinne-kens-Lefebvre. Le montant, important, s'y rapportant s'élevait à 50 000 €. Bien sûr, nous avons été heureux de cette bonne nouvelle pour la Collégiale, mais notre joie a tout de suite été tempérée par une réserve : l'Etat allait peut-être prélever sur cette somme 60% sous forme de droits.

L'Etude, à partir d'un dossier que nous lui avions fourni, a présenté une demande à l'administration fiscale mais



celle-ci s'en est tenue à la stricte application de la loi. Alors, nous avons saisi le conciliateur fiscal départemental qui a opposé le même refus.

Notre Conseil d'administration a donc décidé de s'adresser à M. Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics. A cette fin, nous avons constitué un dossier très complet avec documents justificatifs relatifs à notre action et nos projets, en lien avec Mme Carole Lefebvre, directrice de cabinet de M. le Maire de Seclin. M. Bernard Debreu a aussitôt remis notre lettre à M. Darmanin qu'il rencontre dans les instances où il siège, en appuyant vivement notre requête. Dans sa lettre du 4 avril, M. le Maire a indiqué « A l'instar des démarches déjà menées par l'Association de Sauvegarde de la Collégiale Saint-Piat (...) je sollicite de votre bienveillance l'exonération de ces frais de succession, considérant la mission plus que noble accomplie par ces bénévoles seclinois ».

Ces démarches conjointes ont eu un heureux dénouement : la Direction Générale des Finances Publiques a apporté une réponse positive à notre demande. Nous reproduisons ici le paragraphe essentiel de sa réponse : « Dès lors que la ville de Seclin est propriétaire de la Collégiale et que la somme provenant du legs sera intégralement affectée à des travaux réalisés dans cette dernière et incombant normalement à la ville de Seclin, le legs consenti peut s'analyser fiscalement en un legs au profit de la commune. En conséquence, l'exonération prévue au « 1 » de l'article 794 du code général des impôts, visant les libéralités effectuées au profit des collectivités publiques, lui est applicable ». Au moment où nous imprimons ce bulletin, l'Administration fiscale vient de nous informer de l'envoi du chèque complémentaire.

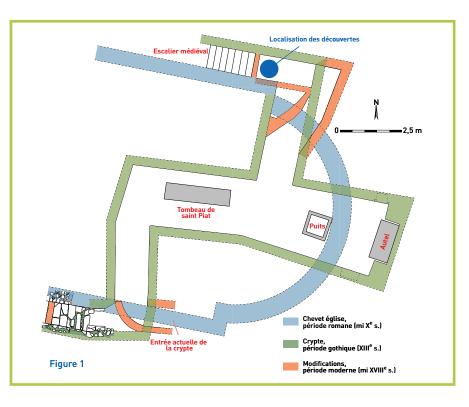
Autre nouvelle qui nous est parvenue début 2019 : décédée le 30 décembre 2018, Melle Berthe Thiriot, Seclinoise, avait désigné notre association comme partiellement bénéficiaire d'une assurance-décès et c'est ainsi qu'une somme de 3 792€ nous a été versée par sa compagnie d'assurances. Elle sera, elle aussi, intégralement affectée à la dépense prévue pour les vitraux.

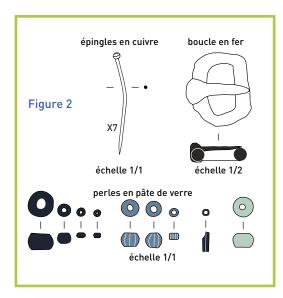
Nous nous réjouissons que notre association ait été ainsi à deux reprises reconnue dans son action, par de généreuses donatrices. Nous espérons que leur geste sera imité par d'autres personnes souhaitant, avec nous, embellir et faire rayonner la Collégiale. En pareil cas, il leur faudra bien tenir compte, dans la rédaction du testament, de l'affectation de la somme à des travaux à effectuer au sein de la Collégiale, propriété de la ville.

Pas un chat dans la crypte de la Collégiale?

Question étrange de prime abord, mais à laquelle les archéologues municipaux peuvent répondre grâce aux sondages qu'ils ont menés dans ce lieu hautement symbolique en 2016. Le sol livre parfois de curieux témoignages...

Le sol dallé de la crypte, tel que nous le connaissons aujourd'hui n'a pas toujours existé. Mis en place au XVIIIème s., conjointement aux travaux de restauration et d'embellissement du chœur, il remplace un simple sol en terre battue qui a pu être étudié au débouché du couloir nord de la crypte (Figure 1). Épais de seulement une dizaine de centimètres, il demeure le rare témoin du passage des fidèles et autres chanoines venus se recueillir auprès du tombeau de saint Piat entre le XIIIe et le XVIIIe s. Régulièrement nettoyée - propre comme une écuelle à chat! - la surface indurée s'est formée progressivement par le piétinement répété des milliers de souliers qui l'ont foulée. La fouille minutieuse du niveau de sol, dont la terre a été prélevée et tamisée en laboratoire, a permis de récolter quelques menus objets perdus par des usagers de la crypte peu précautionneux et une poignée de microrestes osseux d'origine animale, étudiée par un spécialiste de la discipline (Tarek Oueslati université Lille III – CNRS).





Entre autres objets (Figure 2), neuf perles en pâte de verre provenaient d'un même collier ou ornaient un ancien chapelet. Leur dimension microscopique, entre 2 et 8 mm de diamètre, les rapproche des perles largement diffusées en Europe dès le Moyen Âge. Plus tard, ces objets de pacotille importés par les Européens au Nouveau-Monde ont largement servi au troc avec les peuplades indigènes, de telle sorte que les perles pullulent sur les sites américains de l'Époque moderne. Les principaux ateliers sont installés en Vénétie, aux Pays-Bas, en Angleterre et en France. Ici, la couleur du verre varie du noir au bleu pâle en passant par le bleu marine à décor de stries fines blanches. D'après son style, le collier ou chapelet confectionné à partir de ces éléments de bimbeloterie a dû être porté aux environs du second tiers du XVIIème s. Un peu plus ancienne, une boucle en fer de forme simple s'apparente au type le plus fréquemment représenté en Europe occidentale entre le XIV^{ème} et le XVI^{ème} s. Enfin, facilement perdables, sept épingles à vêtement en cuivre d'une longueur comprise entre 23 et 28 mm complètent ce petit lot. De même facture, elles sont en usage entre le XVIème et le XVIIIème s. Somme toute, des éléments très communs, pas de quoi fouetter un chat!

Outre ces objets liés au vêtement, plusieurs esquilles osseuses, dont certaines mesuraient à peine 1 mm, ont permis d'identifier les restes de microvertébrés, tels des rongeurs et des amphibiens, ou de poissons à l'image du hareng ou du sprat. La particularité de ces ossements est une dissolution causée par l'action du suc gastrique (Figure 3 – Flèches noires) et une importante fragmentation parfois marquée par des empreintes de dents. Pas besoin de donner

votre langue au chat, vous aurez compris que ces reliefs ont été consommés, digérés avant d'être « évacués ». Au regard des espèces présentes, harengs, souris domestique et campagnol des champs ont formé le repas d'un minet particulièrement gourmand qui, après avoir fait bombance, a voulu profiter de la fraîcheur de l'église et se soulager au pied de l'escalier de la crypte dont le sol en terre battue lui a servi de litière improvisée... Loin d'être du pipi de chat, cette anecdote ne manque pas de chien.

Guillaume LASSAUNIÈRE, Directeur du Centre Archéologique de Seclin. Juin 2019



Des nouvelles de la vie de la Collégiale

Les archéologues au musée de la Collégiale

Nos contacts avec le centre Archéologique de Seclin et notamment son directeur, Guillaume Lassaunière, sont fréquents et marqués d'une grande convivialité. Le 12 avril, nos amis sont venus visiter le musée et ont découvert ainsi des éléments de fouilles effectuées antérieurement par le Syndicat d'Initiative de Seclin.

Dans le magazine de l'UCASS

L'Union des Commerçants, Artisans et Professions libérales de Seclin a publié début 2019 un nouveau numéro de son magazine. Nous y avons relevé un article intitulé « Des cloches aux résonances particulières ». Il s'interroge sur le nom de la ruelle des Clochettes et donne des indications sur différentes hypothèses. Mais la conclusion de l'article est celle-ci : « Il semble donc, tout simplement, que le nom clochette ait été attribué à ce lieu, en référence à la proximité du clocher de la Collégiale Saint-Piat ».



Une spectaculaire fresque lumineuse

Il y avait foule devant la Collégiale le soir du 29 juin dans le cadre d'Eldorado, 5ème édition thématique de Lille 3000. La Ville avait invité la population à venir voir un spectacle issu d'une résidence de création entre Miguel Angel Rivera, artiste mexicain, et Loom Prod, studio de production régional.

Il s'agissait de la projection, sur la façade de la Collégiale, d'une fresque lumineuse qui, par un chatoiement virevoltant montrait l'édifice dans un rayonnement magnifique. Ce fut une belle réalisation.

Église ouverte

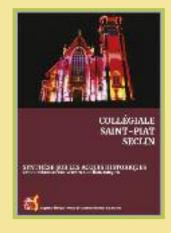
Nous avons été présents, cet été, en lien avec les membres de la paroisse, pour l'Opération « Eglise ouverte ». Lors de l'accueil des visiteurs il leur a été remis le plan de la Collégiale sur lequel nous avons fait figurer 31 endroits à y remarquer. De même, notre association a participé aux Journées du Patrimoine de septembre 2019. Cette année, au programme, le dimanche 22 septembre à 17h, un concert « Orgue et violon – Plaisirs organiques » en la Collégiale.

Une nouvelle brochure sur la Collégiale

L'Office de Tourisme de Seclin et environs a réalisé une très belle brochure sur la Collégiale ; elle a été rédigée par différents intervenants dont notre association. La brochure, au prix de 8€, est disponible à l'Office de Tourisme 70 rue Roger-Bouvry (en face de l'Hôtel de Ville) et à La Palette du libraire, 8 rue Jean-Jaurès.

Un beau livre, toujours en vente

Jean-Paul Thorez a publié, en 2017, aux Editions Fleur d'espoir, un nouveau livre qui a pour titre « Les secrets de la Collégiale Saint-Piat de Seclin ». Richement illustré, c'est un ouvrage fort agréable à lire. On peut se le procurer à La Palette du libraire.



Le Chemin de Saint Piat

Les 18 mai et 25 août, l'Office de Tourisme de Seclin et environs a organisé une « sortie sur le Chemin de Saint Piat », dont une à vélo, couvrant 32 km à travers le Mélantois et la Pévèle, reliant Seclin à Tournai. Une carte de ce chemin a été conçue à cette fin. Elle met en évidence, avec des renseignements pratiques, le patrimoine à découvrir le long du chemin. Cette belle carte a été « le fruit d'un travail collaboratif et engagé entre les acteurs du tourisme de notre secteur, des habitants, des agriculteurs et des artisans ». Elle est disponible à l'Office de tourisme 70 rue Roger Bouvry à Seclin.

Concert chorale, le 8 décembre

Dimanche 8 décembre à 16h00, dans la Collégiale, pour notre 20ème anniversaire : concert de la chorale Cœur à Chœur de Templemars. Entrée libre.